

## AFPr a consulté trois experts européens au sujet de la réforme de la «prime Blum»

### Encourager les places d'apprentissage par des incitations financières

ActualitésFPPr 212 du 5 mars 2008

*A la suite d'une crise aiguë des places d'apprentissage, l'Autriche a commencé il y a trois ans de subventionner les nouvelles places d'apprentissage à hauteur de 8'400 euros. Pour la plupart des observateurs, la prime Blum a effectivement contribué à détendre la situation. Toutefois, en raison d'un important «effet d'entraînement», il convient maintenant de réformer la prime.*

*Par Daniel Fleischmann*

L'Autriche, notre voisin de l'Est, jette un regard en arrière sur une crise dramatique des places d'apprentissage. La situation n'est pas sans analogie avec celle que notre pays a connue. Si environ 24% des entreprises formaient encore des apprentis au début des années 80, la participation s'est réduite de moitié et a atteint 12% en 2005. Le nombre des places d'apprentissage a donc diminué de plus d'un tiers depuis le début des années 80. En 2004, au moins 44'123 jeunes n'avaient pas de travail.

Devant cette situation tendue, le Gouvernement fédéral a décidé de s'engager sur des voies nouvelles avec le projet 06 / prime Blum (Projekt 06 / Blum Bonus). Depuis le 1er septembre 2005, les entreprises qui accueillent des apprentis supplémentaires reçoivent 400 euros par mois pour la première année d'apprentissage, 200 et 100 euros par mois pour les deuxième et troisième années. Pour toute la durée de la formation, le montant de la contribution s'élève donc à 8'400 euros par contrat d'apprentissage.

#### Une prime à réformer

Entre-temps la situation s'est améliorée sur le marché des places d'apprentissage en Autriche. En

#### L'Allemagne prévoit également une prime

Durant la semaine de l'annonce de la réforme de la prime Blum en Autriche, le parlement allemand (Bundestag) a de son côté approuvé une initiative du gouvernement fédéral sur la qualification. Le concept «Jeunesse - formation et travail» - une partie importante de l'initiative rendue publique à mi-janvier - prévoit entre autres mesures «une prime pour la création de places d'apprentissage supplémentaires». Elle est accordée aux employeurs créant de nouvelles places d'apprentissage pour des candidats en possession d'une certification de la «Realschule» (filiale allégée du secondaire I) dans le meilleur des cas et qui cherchent en vain une place d'apprentissage depuis plus de deux ans ou sont défavorisés à titre individuel et doivent être encouragés. La prime de formation ne doit pas conduire à défavoriser d'autres postulants; elle est donc liée à la contrainte de créer une nouvelle place d'apprentissage. L'objectif est de disposer d'ici 2010 d'environ cent mille places supplémentaires pour des jeunes et des adolescents qui cherchent déjà depuis longtemps - mais en vain - une place d'apprentissage.

Le montant de la prime est calculé sur la base du salaire mensuel versé aux apprentis. C'est une subvention forfaitaire unique qui se verse en deux fois. La prime est de 4000 euros pour une rémunération de moins de 500 euros, de 5000 euros si elle se situe entre 500 et 750 euros et de 6000 euros à partir d'un montant supérieur à 750 euros. Le financement doit être assuré par le Bureau fédéral du travail (Bundesagentur für Arbeit - BA). L'intervention de «parrains de formation», un accompagnement socio-pédagogique des jeunes en formation et le renforcement en personnel dans le dispositif d'orientation professionnelle constituent d'autres mesures prévues.

Davantage d'informations sous:

[http://iab.de/asp/X\\_chronik/chrTab.asp?Tab=Links&Selektor=27#Ebene](http://iab.de/asp/X_chronik/chrTab.asp?Tab=Links&Selektor=27#Ebene)

2004, 35'938 jeunes avaient commencé un apprentissage, trois ans plus tard ils étaient 41'176. Les avis des experts consultés par écrit diffèrent quant à la part à mettre au crédit de la prime Blum. Alfred Freundlinger est convaincu que «de nouvelles places d'apprentissage ont été créées» grâce à cet

encouragement. Thomas Mayr atteste de «l'efficacité» de la prime Blum. Peter Schlögl s'exprime avec davantage de scepticisme; il pense qu'on pourrait considérer la prime comme un «symbole»; il montre que «les prestations de formation des entreprises sont reconnues et appréciées».

Mais, parmi les experts, personne ne conteste vraiment la nécessité de réformer la prime Blum. Une première étude<sup>1</sup> sur «l'efficacité de la prime Blum» a certainement amené de l'eau au moulin. Elle porte le titre clair, déjà presque provocateur pour des oreilles suisses: «De nouvelles places d'apprentissage qui coûtent cher». Elle parvient à la conclusion que la prime Blum a néanmoins influencé de manière significative et positive le marché des places d'apprentissage. Les coûts en rapport avec l'effet atteint sont toutefois très élevés en raison d'un notable «effet d'entraînement». Respectivement 70,7% (2005) et 77,8% (2006) de toutes les nouvelles places d'apprentissage n'ont pas été créées avec le soutien de la prime Blum; elles auraient existé aussi sans cette aide. Les coûts réels d'une formation subventionnée par la prime Blum à hauteur de 8'400 euros atteignent ainsi les 28'662 euros (2005) et même les 37'813 euros (2006) par place d'apprentissage effectivement créée.

### Places d'apprentissage toujours subventionnées

Entre-temps le Gouvernement autrichien, composé de représentants du Parti social-démocrate (SPÖ) et du Parti populaire bourgeois (ÖVP), a donné son accord à une réforme de l'encouragement des apprentissage et a fait connaître sa décision à mi-janvier 2008. Il n'est plus question dorénavant d'encourager simplement la création de places d'apprentissage «supplémentaires», car c'est là un critère trop imprécis, difficile à vérifier et usé. Il convient d'établir à la place un «encouragement à la base, différencié et conforme aux besoins», comme l'indique un accord entre les partenaires et le gouvernement fédéral.<sup>2</sup> Il s'agit en l'occurrence de subventionner tout apprentissage à hauteur de trois indemnités par apprenti pour la première année, deux pour la deuxième et trois pour la troisième année. Une prime Blum II vient s'y ajouter, mais elle est dorénavant soumise à des contraintes plus strictes que par le passé. Il faut encourager

<sup>1</sup> Etude réalisée en juillet 2007 par la «Kammer für Arbeiter und Angestellte für Niederösterreich» (AKNÖ), section politique économique. A télécharger sous: [www.bbaktuell.ch/pdf/bba4431b.pdf](http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba4431b.pdf)

<sup>2</sup> A télécharger sous: [www.bbaktuell.ch/pdf/bba4431c.pdf](http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba4431c.pdf)



Alfred Freundlinger est attaché à la division «Politique de formation» de la Chambre de commerce autrichienne où il est responsable de la formation des apprentis: [alfred.freundlinger@wko.at](mailto:alfred.freundlinger@wko.at)



Thomas Mayr dirige l'Institut de recherche en formation professionnelle de l'économie (Institut für Bildungsforschung der Wirtschaft - ibw): [mayr@ibw.at](mailto:mayr@ibw.at)



Peter Schlögl dirige l'Institut autrichien de recherche en formation professionnelle (Österreichisches Institut für Berufsbildungsforschung); [peter.schloegl@oeibf.at](mailto:peter.schloegl@oeibf.at)

toutes les entreprises nouvellement créées qui engagent un apprenti au cours des cinq premières années de leur existence. Des subventions doivent également être mises à la disposition des entreprises dont les apprentis se soumettent avec succès à un contrôle de qualité à mi-parcours. Les réseaux de formation reçoivent eux aussi un appui financier.

Les experts interrogés jugent diversement l'utilité de la réforme de la prime Blum. Alfred Freundlinger accueille positivement l'encouragement à la base qui permet dorénavant de soutenir à la fois la création de nouvelles places d'apprentissage et de conserver celles qui existent. Il critique en même temps le maintien de fait de l'ancienne prime Blum comme compromis: dans la forme prévue, elle est plutôt une aide à la création d'entreprises. Thomas Mayr soutient la direction dans laquelle on s'engage, en particulier là où la démarche suit des critères de qualité. Il se fait élogieux: «En incitant à des mesures qui vont au-delà d'une formation normale, on attire tout particulièrement l'attention sur l'encouragement de la qualité dans la formation. Ainsi on va promouvoir dorénavant les compléments de formation chez les apprentis, les réseaux de formation, la formation continue des formateurs et d'autres mesures semblables. Le soutien financier sous la

forme d'une subvention par contrat d'apprentissage continue d'exister à l'intention des entreprises nouvellement créées et de celles pour qui la formation est une première expérience.» Peter Schlögl commente de manière très critique le fait que le regard est bien fixé sur des professions «innovantes» mais qu'il manque la mise en relation avec une bonne identification des besoins régionaux ou qui vont au-delà. On reste centré sur «l'activité des jeunes» plutôt que sur des qualifications pour l'avenir. C'est l'avis de Schlögl.

La réforme prévue doit être mise en oeuvre dès l'année de formation 2008/09. D'après le calendrier, les travaux préparatoires seront achevés à la fin du premier trimestre 2008.

Daniel Fleischmann, [dfleischmann@panorama.ch](mailto:dfleischmann@panorama.ch)

Traduction: Christine Kübler, mise en page: rh